

Ville de Port-de-Bouc

Conseil Municipal du 27 novembre 2018

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

22 présents : FERNANDEZ-PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, CERBONI Rosalba, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, GUIRAMAND Patrick, MALARET Monique, PHILIPPE Louis, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, SANTIAGO Michel, NOUGUE Alain, TORRES Christian, GALLINA Martine, DOMINI Chérifa, MULLER Martine, DINI Manon, TALBI Mehdi, BERNEX Claude, TETIENNE-CASANO Corinne, DIDERO Stéphane.

7 Absents avec procuration : CHAPELLE Patrice, LADJAL Mériem, DI CESARE Stéphanie, SAADAoui Amar, NGUYEN Jean-Louis, LOUDIYI Fatima, GIANNANTONI Jean-Christophe.

4 absents excusés : MICHEL Christiane, PINET Gérald, REBBADJ Saler, PEPE Virginie.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

Madame le Maire désigne comme **secrétaire de séance** **Madame Manon DINI**, qui accepte de prendre cette responsabilité.

-*-*-*-*-*-*-*

Mme le Maire.- Monsieur Bernex, vous êtes prié d'enlevez ce gilet, s'il vous plait, vous le mettez sur votre siège si vous le voulez, je n'ai pas du tout envie d'aller vers un affrontement. Nous sommes tous des « gilets jaunes », et chacun à notre place. Vous l'enlevez très vite, je n'ai pas du tout envie de faire comme à l'Assemblée Nationale.

M. BERNEX.- Qu'est-ce que vous voulez faire par rapport à l'Assemblée Nationale ? Une amende ?

Mme le Maire.- Monsieur Bernex, est-ce que vous reconnaissez que tous les élus de Port de Bouc sont dans la lutte des gilets jaunes ?

M. BERNEX.- Je n'en sais rien.

Mme le Maire.- Monsieur Bernex, je ne discute pas, vous me levez ce gilet jaune très rapidement de votre écran sinon je me lève et je l'enlève. Vous allez faire cela ? On va commencer l'assemblée comme cela ? Soyez courtois, enlevez-le, mettez-le sur votre dossier, cela ne me pose aucun souci. Nous n'avons pas

pensé à les prendre mais nous sommes tous vraiment solidaires de ce mouvement, il y en a ras-le-bol.

Merci. Nous sommes entre gens respectueux, je vous reconnais ce respect en général, donc on continue.

On peut même dire que ce soir l'assemblée du Conseil Municipal -certains se sont fait prendre en photo, d'autres n'ont pas osé- puisqu'il nous a été demandé de ne pas récupérer... en tant qu'élus on est marqués... nous sommes tous en soutien avec des mots, avec des actes, et je salue le fait que vous souteniez aussi, il n'y a aucun souci.

Je vous remercie de respecter les lois républicaines qui nous sont certes imposées -et souvent nous sommes en train de dire qu'elles ne sont pas bonnes-, mais je suis obligée de les faire respecter, je représente l'Etat, malheureusement je ne suis pas très fière de représenter le Président, mais je représente l'Etat. Vous savez très bien que je n'ai pas les mêmes opinions que le Président.

C'est clos.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2018

Mme le Maire.- Avez-vous des remarques à formuler ?

M. BERNEX.- Avec le compte rendu il y avait le règlement intérieur pour les élus, et il y avait certaines modifications à apporter, il aurait été agréable de les voir, mais nous ne l'avons pas.

Mme le Maire.- C'est un oubli, je vous propose qu'on le fournisse le plus rapidement possible et de ne pas attendre la

prochaine séance. On s'y était engagés, vous avez raison, il faut tenir ses engagements.

Qui est pour adopter le compte rendu ? La majorité, Monsieur Bernex.

Qui s'abstient ? Monsieur Didero, Madame Tetienne.

Je vous remercie.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2018 est adopté par la majorité et Monsieur Bernex - Abstention de Monsieur Didero et Madame Tetienne

POINT SUPPLEMENTAIRE : APPEL A PROJET : « PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 » (AXE 4 : OT8-PI 8A-2018)

Mme le Maire.- Je vous propose de prendre connaissance d'un **point supplémentaire** que je vais vous présenter. À l'issue de la présentation vous me direz si vous acceptez de le mettre à l'ordre du jour, si c'est oui on le votera ensemble.

Nous avons été informés qu'il était possible d'émarger à un appel à projet « FEDER-FSE », qui concerne l'axe numéro 4.

L'objectif de cet appel à projet est de soutenir toutes les actions destinées à favoriser la revitalisation du tissu économique des quartiers prioritaires, et à améliorer également les conditions d'accès et de maintien à l'emploi des habitants du territoire.

La Ville de Port de Bouc est inscrite dans un processus de renouvellement urbain depuis plusieurs années. Deux grands quartiers de la ville sont inscrits dans le protocole de préfiguration du NPNRU du Pays de Martigues que nous avons signé en 2016 : les Aigues Douces/La Lègue, et Tassy/Les Comtes.

Plusieurs études sont menées dans le cadre de ce protocole. La convention de mise en œuvre des projets opérationnels va être signée le plus rapidement possible courant 2019.

Sur le volet développement économique et création d'emplois, la Ville a piloté une étude de faisabilité répartie en 4 lots -c'est du jargon de marché public-, à l'échelle de son territoire et en interaction avec le territoire métropolitain. Ces missions d'ingénierie ont permis de définir le potentiel de développement, endogène et exogène, de Port de Bouc. Les deux grands projets opérationnels constituent la concrétisation opérationnelle des orientations définies dont la création d'un équipement emblématique dont nous avons souvent parlé.

Les objectifs recherchés à travers cet équipement emblématique sont notamment :

- Créer des emplois durables dans les QPV pour les habitants, notamment les jeunes et les populations fragiles loin de l'emploi.
- Favoriser la création d'actions-projets innovants, portés par les habitants et les acteurs du territoire, que ce soit sous forme de PME, ou de Start-up, etc.
- Créer un lieu de synergie des acteurs culturels du territoire.
- Créer les conditions de mixité fonctionnelle au sein du QPV.
- Créer un lieu permettant de valoriser la dynamique de démocratie participative reconnue sur le territoire, et permettre l'émergence de nouvelles pratiques.
- Démonstrateur bâtiment à énergie positive.

Les financements sollicités concernent :

- Une équipe de préfiguration sur 3 ans avec 5 emplois pluridisciplinaire.

- La mise en place d'études de marché et de démarches de marketing.

- La mise en place de partenariat avec le MUCEM, la Villette à Paris, le Quai Branly.

- L'étude complémentaire pour la mise en place d'une régie de quartier.

Le montant global prévisionnel est fixé à 1 million d'euros et le Feder est sollicité à 80 %.

Si ce dossier passe ça va être un gain d'oxygène important pour nos quartiers.

Si vous en êtes d'accord et que nous proposons de mettre ce point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, nous pourrions déposer le dossier avant le 14 décembre 2018.

Y a-t-il des demandes de précisions ou des interventions sur ce point ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui serait contre l'adopter ce soir ? Personne

Qui s'abstient ? Personne.

L'unanimité, je vous en remercie.

Les services vous devez déposer le dossier avant le 14 décembre mais il est quasiment ficelé.

Le point supplémentaire est adopté à l'unanimité

1/ MODIFICATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE DIVERS ORGANISMES

Rapporteur : Madame Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ou des questions ?

M. BERNEX.- Est-ce qu'on peut ajouter quelqu'un d'autre pour un changement de poste ?

Mme le Maire.- Nous n'avons qu'une place. Vous parlez d'un suppléant ?

M. BERNEX.- Non. Nous avons quelqu'un qui nous représente à la Commission des Finances et nous ne sommes plus d'accord pour que ce soit cette personne qui nous représente.

Mme le Maire.- Ce n'est pas tout à fait à l'ordre du jour de la première question. Peut-être dans la deuxième question quand on parlera du budget, parce que là c'est plutôt dans des représentations de la Ville auprès des associations et d'organismes extérieurs. Là vous parlez plutôt du fonctionnement interne.

L'APDL c'est l'association qui porte beaucoup de dispositifs, notamment le RSA, sur la commune, et la mission locale c'est l'API ; donc sur la délibération, Monsieur le DGS, je propose qu'on marque l'APDL et l'API à la place de la mission locale, parce que c'est la dénomination commune mais l'association s'appelle l'API.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

Le rapport n°1 est adopté à l'unanimité

2/ DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances où aucune remarque n'a été formulée.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ?

M. BERNEX.- « Les créances douteuses », de quoi s'agit-il ?

Mme le Maire.- C'est le terme comptable. Il s'agit des citoyens ou d'entreprises- qui n'ont pas acquitté leurs dettes.

Ça ne veut pas dire que les gens sont douteux ou que l'argent est douteux mais ce n'est pas le cas dans ce sens.

Ce sont des créances qui concernent une dizaine d'années, de 2008 à 2018, comme on le fait habituellement.

M. BERNEX.- Comme ce point a été vu en Commission des Finances il devient compliqué... j'en ai aussi discuté avec mes camarades de l'opposition, pas tous... il est compliqué pour nous d'avoir une personne en tant que responsable de la Commission des Finances. Je ne peux pas dire grand-chose à part ce qui a été débattu au tribunal concernant cette personne, et déjà j'ai honte d'être là quand elle est là. Cela pose un cas de conscience, et en plus de cela cette personne-là, que ce soit en Commission des Finances par rapport à un passé qu'elle a et actuel, elle a un gros problème.

M. DIDERO.- Au-delà de nos polémiques stériles qui ne regardent pas le Conseil Municipal d'ailleurs, je voudrais juste préciser qu'au lendemain des élections municipales de 2014 vous avez installé des commissions avec des membres titulaires et suppléants. L'opposition à l'époque, me semble-t-il dans son intégralité, a joué le jeu sur les nominations de telle ou telle personne ; vous-mêmes, par exemple à l'instant il y a eu une modification par rapport à Martine Gallina.

Donc polémique ou pas, je suis membre titulaire - puisque c'est moi qui suis visé- à la Commission des Finances, c'est un état de fait, et si Monsieur Bernex souhaite y siéger

il se présente aux élections municipales de 2020, il gagne les élections, ou alors il fait un score honorable, il préside un Groupe et il postulera pour la Commission des Finances. Voilà ce que j'ai à dire.

Là on a une question sur le budget, on part sur des petites polémiques qui sont des duels et qui ne regardent pas le Conseil Municipal, je ne vois pas pourquoi on modifierait le ou les membres permanents de la Commission des Finances.

M. BERNEX.- Je crois qu'il y a une question d'éthique, comment peut-on avoir un conseiller municipal avec le fardeau qu'il a, et en même temps représenter la Commission des Finances ? Je ne parle que de choses qui ont été débattues au tribunal, je ne parlerai pas de choses qui ne sont pas encore jugées. Mais à partir de là je trouve que c'est incorrect pour nous tous, je crois qu'il y a un gros problème d'avoir cette personne-là.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce sujet ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Je vous propose de ne pas statuer à ce Conseil Municipal mais il faut que je m'empare de cette question.

Il est vrai que c'est l'élection de 2014 qui installe les conseillers municipaux en fonction d'un certain nombre de responsabilités. Je pense que le Groupe de la majorité n'a pas à choisir qui doit se mettre représentant de l'opposition, mais effectivement, même si cela nous avait beaucoup amusé de voir toute cette division, je me dois d'aller regarder les textes, les jurisprudences. Je vais regarder les textes.

M. BERNEX.- C'est un cas de conscience pour l'ensemble du Conseil Municipal.

Mme le Maire.- J'entends. Monsieur Didero se défend en disant qu'il est élu par l'issue d'une liste d'union de toute l'opposition au second tour, donc il faut que je regarde... (*Monsieur Bernex parle en même temps que Madame le Maire*)... Je vous donne la parole si vous voulez parler, je peux vous la donner après si vous me laissez terminer.

Monsieur Didero, vous dites que je dois regarder la légitimité apportée par le fait que vous ayez été élu légitimement conseiller municipal à l'issue d'une liste d'union au scrutin de 2014.

Monsieur Bernex dit que depuis il y a eu des divisions et qu'il y a un problème de moralité pour représenter à la bonne proportionnelle les courants de l'opposition.

Ai-je bien retranscrit tout ce qui a été dit au Conseil Municipal de la part de l'opposition ?

M. DIDERO.- Je maintiens le positionnement qu'il y a eu une élection, j'ai été élu légitimement, y compris par votre majorité puisque vous m'aviez reçu dans votre bureau par rapport à la représentativité de tel et tel Groupe au sein des Commissions ; ça s'est fait de manière très consensuelle, donc il n'y a pas de raison parce que des divisions peuvent apparaître, que l'on puisse remettre en cause l'installation d'un élu. Ça a été fait tout à fait démocratiquement, Il n'y a pas eu d'élections entretemps, donc je trouve la demande parfaitement illégitime. Voilà mon positionnement.

Mme le Maire.- Je vous ai entendus l'un et l'autre, maintenant je vais me référer aux textes de loi, et je propose que la question soit mise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, soit pour l'abandonner, soit pour la traiter.

On revient à l'ordre du jour qui est la décision modificative n°1. Après les précisions données y a-t-il encore

des demandes d'intervention ou des questions ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Monsieur Didero, Madame Tetienne-Casano.

Monsieur Bernex ne prend pas part au vote.

Le rapport n°2 est adopté à la majorité - Abstention de Monsieur Didero, Madame Tetienne-Casano - Monsieur Bernex ne prend pas part au vote.

Mme le Maire.- Ne boudez pas, Monsieur Bernex, c'est vrai que je vous ai attaqué deux fois mais il ne faut pas bouder, le gilet jaune ce n'est pas possible.

M. BERNEX.- Je ne veux pas rentrer dans quelque chose où il a participé, à une Commission des Finances...

Mme le Maire.- Oui, mais vous comprenez bien que ce n'est pas Monsieur Didero qui gère la Commission des Finances.

M. BERNEX.- Il vous donne peut-être des combines.

Mme le Maire.- Vous me mettez dans le même bain ! J'ai été attaquée une fois pour soi-disant tricherie aux élections jusqu'au Conseil d'Etat, et ça a marché, j'ai tout validé. Donc des fois il se dit des mensonges et de toute façon ensuite la vérité s'établit.

3/ ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES PRODUITS COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur Patrick GUIRAMAND (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme le Maire.- Ce point a été examiné en Commission des Finances en toute honnêteté de la majorité, et il fait suite au point précédent.

Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ?
(Aucune demande n'est formulée)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Monsieur Didero, Madame Tetienne/Casano, Monsieur Bernex.

Je vous remercie.

Le rapport n°3 est adopté par la majorité - Abstention de Monsieur Didero, Madame Tetienne/Casano, Monsieur Bernex

4/ CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CIAS

Rapporteur : Monsieur Marc DEPAGNE (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité

5/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE DETTE RECUPERABLE RELATIVE AUX TRANSFERTS DE COMPETENCES DE LA COMMUNE VERS LA METROPOLE AMP AU 1^{ER} JANVIER 2018

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Vous avez bien compris que nous faisons l'avance.

Y a-t-il des demandes de précision ?

M. BERNEX.- Est-ce que ces sommes resteront dans le cadre de la Commune, ou passeront à la Métropole, ou pendant 19 ans on vous versera les 3.35 %, est-ce que ça représente

véritablement les intérêts que vous devez par rapport à ces sommes-là ?

Mme le Maire.- Oui, c'est « l'euro, l'euro », Etant donné que l'on rembourse, et l'exposé donne bien cette précision, on n'a pas pu séparer par compétences, et donc au prorata de la compétence exercée par la Métropole elle aurait dû récupérer cet emprunt, ce n'est pas possible, donc on rembourse et à la fin de l'année elle nous renvoie la somme que nous avons avancée dans ces emprunts. Vous pouvez faire confiance au DGS, c'est toujours regardé au centime près.

Qui est pour qu'on récupère cet argent ? L'unanimité, je vous en remercie.

La rapport n°5 est adopté à l'unanimité

6/ AVENANTS N°1 CONVENTION DE GESTION « DECI » ET « EAUX PLUVIALES »

Rapporteur : Monsieur René GIORGETTI (*Lecture du rapport*)

Comme on a une Métropole qui marche très bien ça marche par avenants.

Mme le Maire.- Les Services viennent de me dire qu'on a reçu aujourd'hui la possibilité d'ajouter la promotion du tourisme -ça va passer au Conseil de territoire- et c'est 50 000.00 euros.

Sur cet avenant à la convention de gestion nous ajoutons à la Défense extérieure contre les incendies, les eaux pluviales, le tourisme puisque c'est une compétence transférée - nous avons déjà parlé de la promotion touristique -, et que la CLECT avait fixé à 50 000.00 euros. Donc comme on doit exercer à la place de la Métropole on récupère 50 000.00 euros.

Qui est contre le fait de rajouter ces 50 000.00 euros, parce que plus tôt on les met, plus tôt on les récupère ?
Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour que nous signions cet avenant ?
L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°6 est adopté à l'unanimité

7/ APPROBATION DES RAPPORTS D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Rapporteur : Madame le Maire

La CLECT c'est la Commission qui évalue toutes les charges transférées, donc à titre transitoire la création, l'aménagement et l'entretien de voirie, la signalisation, la création, l'aménagement et l'entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires, conformément aux dispositions du quatrième chapitre de l'article 1609 du code général des impôts.

Entre la Métropole et les communes membres, composée à raison d'un siège et d'une voix pour chaque commune, la CLECT a rendu son rapport sur l'évaluation du coût net des charges transférées au titre de l'exercice des compétences dont je viens de vous parler, et de la compétence facultative « massifs forestiers ».

La commission s'est également prononcée sur les charges transférées à certaines communes dans le cas de restitutions de compétences facultatives opérées à la même date ; pour nous c'est la compétence facultative « santé » et la compétence « espaces publics numériques » dont nous avons déjà parlé.

(Lecture du rapport)

Je pense que nous ne sommes pas au bout de nos CLECT, ça ne fait que commencer, parce qu'avec l'histoire de

l'absorption, ou de la fusion, ou de la destruction... on y mettra tous les substantifs que l'on veut... entre le Département et la Métropole, les compétences qui vont passer de l'un à l'autre, et les compétences de la Métropole qu'ils voudront faire redescendre aux Communes, nous ne sommes pas au bout de nos peines, je vous le garantis.

Y a-t-il des questions sur ces rapports ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité, Monsieur Bernex.

Qui s'abstient ? Monsieur Didero, Madame Tetienne/Casano.

Je vous remercie.

Le rapport n°7 est adopté à la majorité + Monsieur Bernex - abstention de Monsieur Didero, Madame Tetienne/Casano

8/ CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME AVEC LE GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

Indirectement vous connaissez tous sûrement le responsable de sécurité puisqu'il était venu en début d'année à une réunion que nous avons faite en salle Gagarine sur le développement économique dans le cadre des Rencontres pour la Ville ; je pense qu'il a aimé Port de Bouc et ce que nous y faisons, tous les projets.

Mme le Maire.- D'ailleurs un mail nous est parvenu hier ou avant-hier où il propose trois emplois : deux non qualifiés pour commencer à poser les rails sur le toit pour mettre les panneaux photovoltaïques, et un plus qualifié d'électricien pour faire les raccordements.

M. TORRES.- Je l'ai rencontré cet après-midi et s'est passé à six emplois.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. DIDERO.- Je voudrais juste une précision sur le montant du loyer parce que ce n'est pas précisé ?

M. SIMITSIDIS.- On est à 12 000.00 euros à l'année.

M. TORRES.- Sachant que pour le local qu'il récupère, les devis sont faits, il y a entre 40 et 50 000.00 euros de travaux qu'il finance lui-même.

Mme le Maire.- Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°8 est adopté à l'unanimité

9/ CONVENTIONS RELATIVES A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME AVEC LE GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE POLARIS MEANS.

Rapporteur : Monsieur Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

C'est Monsieur ZARB PAU qui a déjà une société de formation des marins à la Ciotat et qui souhaitait se développer ; il a contacté pas mal de Mairies et encore une fois nous avons su le convaincre de venir à Port de Bouc. Il récupère un local qui est un peu bizarre, c'est l'ancienne Mosquée qui lui va très bien. Il va faire les travaux, et va démarrer dans peu de temps.

La base CAEERS c'est une base pour la formation sur les chaloupes qui sont sur les bateaux de croisière qui descendent à la mer sur lesquelles il faut obligatoirement une formation.

Mme le Maire.- Que de travail !

M. TORRES.- Et des belles rencontres.

Mme le Maire.- Oui, et qui prouvent que notre ville a énormément d'atouts, et que les conditions sont enfin réunies après tant de problèmes avec le Grand Port pour avoir le droit de nous en occuper, parce que sans la Mairie rien ne se fait, ni sans Christian Torres qui impulse avec son mandat ; il faut le reconnaître, tu es le chef d'orchestre. Merci, Christian.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie, beaucoup de fierté.

Le rapport n°9 est adopté à l'unanimité

**10/ CONVENTION PARTENARIALE DE FONCTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT
POUR LA MISE EN PLACE DES CLUBS COUP DE POUCE POUR L'ANNEE 2018-
2019**

Rapporteur : Madame Monique MALARET

Dans le cadre de notre projet éducatif de territoire et conformément à notre engagement de renforcer les actions éducatives, nous complétons notre offre de service à l'attention des enfants de la ville pour créer un parcours de réussite éducative visant à les accompagner (*Lecture du rapport*)

Les clubs Coup de Pouce lecture-écriture en direction des enfants de CP, pour les enfants de CE1 Coup de Pouce lecture-écriture-Mathématiques, pour les enfants de grande section maternelle un Coup de Pouce langage.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ?
(*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°10 est adopté à l'unanimité

11/ PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE PORT DE BOUC AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DE SES AGENTS SUR LE VOLET PREVOYANCE PAR L'ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION CONTRACTEE AVEC LE GROUPEMENT COLLECTEAM GENERALI Vie

Rapporteur : Monsieur Boulenouar SIRAT (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- C'est une participation à la hauteur de nos moyens pour accompagner nos agents comme il se doit.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. BERNEX.- Comme je suis néophyte dans le classement et dans l'indice de la fonction publique je voudrais savoir si à partir de 325 tous les employés de la Mairie rentrent dans ce cadre-là ou s'il y en a en dessous ?

Mme le Maire.- Non, c'est le premier.

M. BERNEX.- Il n'y a pas de personnes qui ne rentrent pas dans le cadre ?

Mme le Maire.- C'est bien de vous en soucier mais vous imaginez bien que ce n'est pas tout à fait la politique de la maison d'exclure qui que ce soit, ni d'ailleurs d'avantager qui que ce soit, la fonction publique ne le permet pas.

M. BERNEX.- Comme c'est fait par le Conseil Général je voulais savoir s'il tenait compte de certains indices.

Mme le Maire.- Il n'y a pas de demande de la part de Monsieur Didero sur les employés municipaux ? Pas d'intervention ? Non.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°11 est adopté à l'unanimité

12/ DEMANDE D'OUVERTURES DOMINICALES

Rapporteur : Monsieur Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- C'est classique. C'est à leur demande et ils choisissent les dates.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°12 est adopté à l'unanimité.

13/ CESSION A TITRE GRATUIT D'UN TERRAIN CADASTRE SECTION AA N° 329 APPARTENANT A LA SOCIETE SCCV PORT LA LEQUE REPRESENTEE PAR M. MOLINIE RICHARD AU PROFIT DE LA COMMUNE, DESTINE A USAGE DE PARKING PUBLIC

Rapporteur : Madame Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

C'est bien, cela nous permet d'avancer.

Là aussi, toujours inciter les citoyens, notamment les nouveaux habitants de ce quartier, de rentrer leur véhicule même entre midi et deux, c'est important, c'est pour aider à la fluidité de la circulation et au respect du parking public.

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous remercie.

Le rapport n°13 est adopté à l'unanimité

14/ ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UN LOT DE COPROPRIETE AFFECTE A USAGE COMMERCIAL (SURFACE 36M²) SIS 10 RUE FERNAND BONNET A PORT-DE-BOUC, CADASTRE SECTION AC N°71

Rapporteur : Monsieur Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? Le Groupe de la majorité, Monsieur Bernex.

Qui s'abstient ? Monsieur Didero, Madame Tetienne/Casano.

Je vous remercie.

Le rapport n°14 est adopté par la majorité + Monsieur Bernex - Abstention de Monsieur Didero, Madame Tetienne/Casano

15/ CESSION PAR LA COMMUNE DE TERRAINS COMMUNAUX SIS LES BERGES DU CANAL

Rapporteur : Madame Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Le travail continue, la raison est en train de prendre un bon chemin.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Monsieur Bernex, Monsieur Didero, Madame Tetienne/Casano

Je vous remercie.

Le rapport n°15 est adopté par la majorité - Abstention de Monsieur Bernex, Monsieur Didero, Madame Tetienne/Casano

16/ MOTION SUR LE DROIT AU LOGEMENT

Rapporteur : Monsieur Marc DEPAGNE (Lecture de la motion)

(Arrivée de Madame Rosalba CERBONI à 19 heures)

« La tragédie de Marseille a révélé, une fois de plus, les conditions de vie inhumaines subies par des milliers de familles à travers la France. Copropriétés et logements sociaux dégradés, paupérisation de l'habitat pavillonnaire. Ces situations dramatiques appellent une réponse publique d'ampleur inégalée, soutenue par l'Etat.

Port de Bouc s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique d'éradication de l'Habitat Indigne avec un service municipal qui lui est dédié. La Ville émerge au PNRU concernant les quartiers dits en Politique de la Ville, et dans un dispositif Opah pour accompagner copropriétaires et propriétaires du centre ancien.

Il n'en demeure pas moins que la proposition du gouvernement de contraindre les Offices HLM à mettre leurs logements sociaux en vente, et la violation quotidienne de la loi SRU par certaines communes, pénalisent les personnes et les familles aux revenus modestes et pauvres. Elles ne parviennent pas à accéder à des logements dignes du vingt-et-unième siècle. Tout ceci favorise les marchands de sommeil.

Considérant que le droit au logement est reconnu par la Constitution et qu'il doit être garanti pour chacune et chacun des citoyens,

Considérant que la sécurité des citoyens commence dans leur logement, le Conseil Municipal de Port de Bouc, réuni le 27 novembre, exige du gouvernement :

- Un plan d'action national et d'ampleur suffisante pour mettre fin à la dégradation des logements anciens.

- Un soutien conséquent aux Offices HLM afin de leur permettre d'entretenir et de rénover leur parc social.

- Des actes judiciaires concrets pour interdire aux marchands de sommeil de prospérer sur le dos de la misère.

- Des mesures répressives plus sévères et plus efficaces afin que toutes les villes respectent la loi SRU qui assure au moins 25 % de logements sociaux dans chaque commune.

- La généralisation du dispositif d'encadrement des loyers et du permis de louer, dont certaines villes commencent à faire l'expérimentation, dès aujourd'hui.

Parce que se loger est un droit constitutionnel, agir immédiatement est une cause de solidarité nationale »

Je vous remercie.

Mme le Maire.- Rosalba arrive, elle était à une assemblée générale de copropriétaires, on excuse son absence, du coup c'est Marc qui a lu la motion qu'elle avait préparée.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (Aucune demande n'est formulée)

Qui est pour ? La majorité + Monsieur Bernex.

Qui s'abstient ? Monsieur Didero, Madame Tetienne/Casano.

Je vous remercie.

Le rapport n°16 est adopté à la majorité + Monsieur Bernex - Abstention de Monsieur Didero et de Madame Tetienne-Casano

17/ MOTION : « NOUS SOMMES EN COLERE »

Rapporteur : Monsieur Laurent BELSOLA (*Lecture de la motion*)

« Nous sommes en colère !

Les collectivités locales, institutions républicaines de proximité comme leurs administré(e)s sont en colère !

En effet elles sont amenées à répondre aux besoins accrus des populations, elles sont sollicitées par les habitant(e)s de plus en plus nombreux et nombreuses aux difficultés grandissantes.

En effet, il y a aujourd'hui en France des milliers de gens qui ne peuvent plus se loger décentement, manger correctement, se soigner convenablement.

Il y a aujourd'hui en France des milliers de gens qui ne demandent qu'à vivre simplement et dignement sans craindre les fins de mois difficiles.

Il y a aujourd'hui en France des milliers de gens qui ne peuvent plus aller en cours, se rendre à leur travail ou pratiquer tous types de déplacements faute de carburant accessible mais aussi faute de transports en commun publics et gratuits, dignes du vingt-et-unième siècle.

Face à cette situation, les moyens des collectivités pour agir diminuent. De plus il n'est pas du rôle des collectivités locales de pallier la perte du pouvoir d'achat généralisé que connaît le pays.

Le peuple de France est en souffrance et exprime sa colère à travers des revendications aux formes multiples : des actions politiques, des mouvements citoyens, des luttes syndicales, avec les cheminots, les agents du conseil départemental, les infirmières libérales, le personnel hospitalier, les dockers, les personnels du commerce, les enseignants, etc.

La question du pouvoir d'achat est centrale dans la société française. Nous vivons une situation très grave révélant des fractures, voire des ruptures, dans le corps social, lourdes de danger pour la démocratie et l'avenir.

Alors que l'on assiste à un appauvrissement des plus démunis et des catégories socio-professionnelles moyennes, paradoxalement il y a quelques poignées de privilégiés, de riches, dont les actionnaires qui n'ont pas assez de mille vies pour utiliser l'argent des profits et des niches fiscales gagnées sur l'austérité imposée aux populations.

La cohésion nationale, le vivre ensemble, ne peuvent exister et perdurer sans des mesures fortes.

Solidaire de toutes celles et ceux éprouvés au quotidien, le Conseil Municipal de Port de Bouc, réuni ce jour, demande au gouvernement d'exercer pleinement la solidarité nationale, conformément à l'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen, je cite : « pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses de l'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être

également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés »

Il est plus qu'urgent de changer de cap à travers une politique de justice et de fiscalité sociale ! Les profits et l'argent public doivent être placés au service de la population.

Notre République Française répondant aux valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, en dépend pour assurer un avenir meilleur pour l'ensemble des françaises et français »

Mme le Maire.- Nous y sommes arrivés à ce fameux sujet.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. BERNEX.- Il y a une partie des revendications vues par les gilets jaunes, mais il en manque une grande partie. C'est-à-dire qu'en tant que gilet jaune je ne suis qu'un simple adhérent, il faut le savoir, j'y suis en tant que personne, j'entends beaucoup parler de toutes les hausses d'impôts qui existent au niveau national et régional, au niveau départemental et communal. Il faut savoir que par exemple pour les impôts fonciers de chez nous, de l'intercommunalité, cette année il y a une augmentation de 46 % ; est-ce que c'est normal, est-ce que cela n'enlève pas du pouvoir d'achat ?

Mme le Maire.- C'est la Métropole...

M. BERNEX.- Non, c'est l'intercommunalité.

Mme le Maire.- C'est la Métropole qui vote le taux, ce n'est plus au niveau local, le Conseil de territoire n'a plus aucune portée juridique, c'est d'ailleurs ce qui nous met en colère. Vous parlez du Conseil régional et du Conseil départemental, ce n'est pas notre majorité.

M. BERNEX.- La Commune a aussi augmenté de 1.18 %...

Mme le Maire.- Jamais, depuis Monsieur Vaxès, et même avant d'ailleurs, il n'y a jamais eu de la part des maires de Port de Bouc d'augmentation du taux des impôts communaux.

M. BERNEX.- On ne parle pas des taux mais de la progression qu'il y a eue.

Mme le Maire.- Un impôt ne peut augmenter que par deux variables : la première c'est le taux, ce que vote les élus, la deuxième ce sont les bases qui sont établies par l'Etat, ou les valeurs locatives, etc.

Nous avons essayé de faire une motion qui soit bien colorée Port de Boucaine mais qui respecte ; c'est-à-dire que la Ville de Port de Bouc n'a jamais augmenté son taux, vous participez au Conseil Municipal et vous pouvez le constater.

M. BERNEX.- Je n'ai pas parlé du taux.

Mme le Maire.- Les élus votent un taux. L'Etat vote le taux des taxes sur le carburant, mais c'est l'Etat. Quand vous dites au niveau local, les impôts locaux c'est municipal, départemental, régional et maintenant métropolitain, ces assemblées-là sont de Droite à part la Mairie de Port de Bouc. Sur une motion de Port de Bouc... si vous voulez véritablement qu'on parle de l'augmentation des taux de la Métropole il n'y a pas de souci, vous savez que la majorité est de Droite..

M. BERNEX.- Qu'elle soit de Droite ou de Gauche il y a une augmentation.

Mme le Maire.- Il faut savoir que la Mairie de Port de Bouc n'a pas augmenté ses taux depuis trente ans.

Les gilets jaunes ont une revendication qui n'est pas assez précise, c'est pour cela que nous ne l'avons pas reprise. Il est vrai que le Président Macron s'est amusé à montrer du doigt des maires qui avaient augmenté le taux de l'impôt local,

600 et quelques maires sur 36 000 et quelques maires ! C'est scandaleux de faire des choses pareilles ! Il est vrai que ces maires-là avaient peut-être des gros problèmes pour équilibrer leur budget, je n'en sais rien, on sort du congrès des maires, vous en avez entendu parler dans les médias. Ensuite le Président Macron va annuler la taxe d'habitation principalement locale, ce même foncier ne recouvre pas la taxe d'habitation.

La taxe d'habitation va disparaître à échéance. Six cent et quelques communes seulement sur les trente-six mille six cent et quelques communes ont augmenté le taux, c'est scandaleux de l'avoir stigmatisé ! Donc certaines personnes qui vivent mal en général accusent l'impôt, mais ce n'est pas l'impôt local.

En tout cas effectivement, 46 % d'augmentation à la Métropole ce n'est pas nous qui l'avons décidé, en tout cas mon Groupe, qui n'existe pas, qui n'est pas reconnu, a voté contre.

C'est pour que cette motion puisse être la motion du Conseil Municipal de Port de Bouc. Si certains ne veulent pas la voter on peut encore en rajouter, ce n'est pas un problème. Mais comme on essaie chaque fois de faire quelque chose qui soit relativement consensuel, à part si vous êtes vraiment contre les valeurs éditées... après on peut se dire tout et aussi faire le contraire, mais après c'est de l'honnêteté intellectuelle. Mais ça n'a rien à voir avec ce que vous disiez.

M. GIORGETTI.- Il me semble que ce qui se passe dans notre pays au bout de dix-huit mois de gouvernance est grave, les gens ont ressenti leur perte du pouvoir d'achat, ils savent ce qui rentre et ce qui sort du porte-monnaie. Ce bouillonnement aujourd'hui c'est que les choses ne vont plus, il y a un recul social dans tous les domaines, et aussi un recul des services publics dans tous les domaines, que ce soit dans la santé, etc. On l'a bien vu ici, c'était une trésorerie, la sécurité sociale, la CAF, etc. les gens vont à Martigues ou plus loin, ou sur des

plateformes mais tout le monde ne manipule pas l'informatique, ça se fait sans tenir compte des difficultés que peuvent avoir certains Français qui ont un certain âge et qui n'ont pas l'informatique à la maison ou qui ne le pratiquent pas couramment.

Je pense que ce qu'ils ressentent surtout c'est l'injustice, comment elle se bâtit dans le cadre du budget 2019, c'est grave.

Quelques-uns ici du côté de l'opposition parlaient de l'assistanat, j'ai entendu ce mot, il faut raison garder ; 42 milliards de CICE au nom de la compétitivité pour 100 000 emplois l'année dernière, 42 milliards ! 5 milliards de levage d'impôts sur la fortune ! Après-midi à l'Assemblée Nationale un député de mon Groupe a donné un chiffre que personne n'a contesté, il y a en France 358 000 personnes qui payaient l'impôt sur la fortune et qui ne vont plus le payer, et ces 358 000 personnes dépassent les 1 000 milliards de patrimoine. Est-ce qu'il fallait leur faire un cadeau ? Elles dépassent un patrimoine de presque 1 100 milliards, le Premier Ministre n'a pas dit que ce n'était pas vrai ni que c'était un mensonge. Je pense que les gens assistés sont plutôt de ce côté-là, et les gens n'avaient pas cela. Et je ne compte pas l'immense gâchis qui risque de se faire, c'est les exonérations sur la sécurité sociale, au nom de l'emploi ; on est pour essayer d'aider, mais il faut un contrôle des fonds publics. Ce n'est pas normal qu'on donne à l'aveugle et qu'il n'y ait pas un contrôle, on a des entreprises, il y a de l'emploi, du développement, etc. Mais on a donné 100 000 emplois au CICE pour 42 milliards, quand on fait la division ça fait très cher l'emploi.

Mme le Maire.- A Port de Bouc c'est l'inverse avec Carrefour.

M. GIORGETTI.- Les gens le savent par les médias, et ils ne l'encaissent pas. On en est là. Le Président veut lancer un grand plan par rapport à la transition écologique sur laquelle je suppose que toutes tendances confondues on ne peut être que d'accord, mais sur quel pôle elle va se faire, et comment ? Avec les contradictions qu'on vit aujourd'hui, c'est-à-dire le tout pour la route, on casse le fret ? On voit bien les contradictions qui sont malheureusement vivantes aujourd'hui. C'est cela que les gens n'avaient pas. Et sur quel appui ? Avec les élus locaux, parce que ce sont eux qui font de l'écologie. Je n'étais pas élu quand la première station d'épuration de la Région PACA s'est faite ici grâce à nos anciens, ça fait quarante-deux ans que je suis élu, ils l'avaient déjà créée en soixante-quatorze. Ils ont défendu Castillon qui devait devenir la ville nouvelle de Fos, si on a encore un poumon vert dans un équilibre nécessaire par rapport à l'environnement industriel c'est grâce à eux aussi, à ces élus, je n'en n'étais pas encore. C'est à nos anciens qu'on le doit, et nous avons essayé de continuer parce qu'il a fallu améliorer la station d'épuration, la question de l'eau, de l'éclairage public, le traitement des déchets, ce sont les élus qui sont confrontés à tout cela, les transports publics, etc. Donc s'il n'y a pas un appui qu'est-ce que l'on fait ? On leur enlève des dotations de fonctionnement pour ne pas fonctionner ! Les élus arrivent au bout du bout, et vu l'allure où ça va, 2 millions d'euros qu'on enlève comme ça, ce n'est pas rien !

C'est tout cela qui est en jeu. Il y a les gilets jaunes, il y a eu Gagarine mardi à l'appel de la CGT, une salle Gagarine qu'on n'avait pas vue aussi à bloc de travailleurs avec leurs familles depuis longtemps ; ça bouge, il y a une révolte qui gronde parce que les gens n'en peuvent plus.

On ne voit pas reculer le chômage, avec toutes ces aides publiques. Je suis pour aider, surtout le petit, mais pas celui du CAC 40 ! On leur file de l'argent alors qu'ils ont battu le record du monde cette année de répartition de dividendes ! Quand il faut aider je suis pour, mais à condition qu'on contrôle. Nous, on nous contrôle, et je suis pour le contrôle.

M. SIRAT.- Je voudrais simplement rappeler l'état dans lequel est le fret, et rappeler aussi que le premier transporteur routier n'est ni plus ni moins que Geodis, filiale de la SNCF, alors la transition écologique...

M. BELSOLA.- A travers ce débat je voudrais dire que ces politiques ont commencé il y a une douzaine d'années sous Sarkozy, tout a commencé avec les politiques d'austérité de l'Europe. Vous vous rappelez, Sarkozy, etc. tous ces politiques qui vont avec, où il faut que les déficits de l'Etat ne dépassent pas 3 %. Toutes ces politiques d'austérité en Europe n'amènent que le chaos, la régression et la pauvreté des populations.

Ça a commencé en 2010 dans la fonction publique, gel du point de l'indice, les fonctionnaires ne sont plus augmentés ; dans le privé les salaires n'augmentent pas.

Si actuellement les copains des raffineries sont en grève c'est parce qu'on veut leur enlever les primes d'ancienneté, des primes, et qu'on veut baisser les salaires.

Dans le pays il y a une baisse généralisée privée et publique des salaires, les gens travaillent mais plus rien n'augmente.

A cela on rajoute les hausses des produits alimentaires, vestimentaires, l'électricité, le gaz, la santé,

les mutuelles qui augmentent. Tout augmente mais pas les salaires.

Dans les classes moyennes et populaires, un peu partout, il y a un sentiment de déclassement et de chute, et de se dire on va finir comment ? Plus on travaille moins on en a à la fin du mois, que va-t-il se passer ? Et c'est là que la fiscalité intervient, parce que pour nous la fiscalité c'est politique ; ce n'est pas la même chose quand on fait une fiscalité, qu'on enlève l'impôt sur la fortune, les petites taxes qui ne rapportent pas... ils veulent enlever le droit des navires, la taxation sur les navires, c'est 150 millions ; ce n'est pas beaucoup ; enlever toutes ces petites taxes qui touchent une certaine frange de la population.

Le CICE est un grand scandale, 45 ou 50 milliards d'euros... je prends l'exemple de Carrefour mais il n'y a pas que lui, qui va encaisser cette année 150 millions d'euros au titre de la compétitivité, qui ferme 220 magasins, et qui met 2 700 personnes à la rue et au chômage ! C'est scandaleux de faire cela et ça ne passe plus du tout au niveau des gens.

L'Etat peut être juste mais là il ne l'est pas, les gens le ressentent, c'est pour cela qu'il y a ce mouvement partout ; que ce que soient les gilets jaunes, que ce soit la CGT, tout le monde dit plus ou moins la même chose, il faut augmenter les salaires dans le public et dans le privé, sinon on va vers une explosion.

On dit que ce n'est pas la politique, ce n'est pas vrai ; en Europe on a l'exemple du Portugal qui a rejeté ces politiques, il a rejeté son budget, il retrouve de la croissance, les salaires augmentent, et ils vont vers le plein emploi.

Donc il faut dire aux populations qu'il faut arrêter cette fiscalité et ces politiques-là, il faut taxer là où est l'argent.

Je m'aperçois de deux choses, je vais prendre deux pays qui ne sont pas des pays socialistes : le Japon : on voit ce que ça donne avec Carlos Ghosn, il est arrivé, 20 jours de garde à vue, en France c'est 3 jours de garde à vue, 72 heures ; 20 jours au Japon. Les ouvriers de Renault revendiquent une augmentation, avec 1 400.00 euros de salaire net par mois, le patron de Renault c'est 8 000.00 euros nets par jour, c'est 240 000.00 euros de salaire, et 15 millions d'euros avec les rémunérations ; 8 000.00 euros par jour, rien que cela ça parle.

Ensuite je prendrai les Etats-Unis, parce qu'on dit que les entreprises vont délocaliser, etc. En Amérique quand une entreprise se délocalise ils l'excluent de tout marché public, et quand ils veulent réimporter ils sont frappés de droits de douane exclusifs sur ces entreprises-là. Donc quand on veut, on peut, mais on ne le veut pas, et on permet des crises comme aujourd'hui. Les gens n'en peuvent plus, ils travaillent et n'y arrivent plus, ils se disent qu'ils vont se retrouver à la rue, et ils se demandent quel avenir il y a pour leurs enfants ? Ce ne sont pas ces fiscalités et ces politiques-là qui vont donner de l'espoir (*Applaudissements de l'assemblée*)

Mme le Maire.- Voilà un débat intéressant, voilà le débat que l'on peut avoir sur la fiscalité, c'est très important.

Je rappelle qu'on est passé au niveau de la sécurité sociale à un salaire ; il y a une formule du député Dharréville que j'apprécie énormément : il y a le salaire du mois et le salaire pour la vie ; le salaire du mois c'est celui qu'on touche à la fin du mois et avec lequel on doit faire malheureusement beaucoup moins qu'un mois parce qu'on n'en a pas

assez ; le salaire pour la vie c'est toutes les cotisations dont certains disent qu'il faut les baisser. Mais ces cotisations-là c'est ce qui permet à la sécurité sociale ou d'autres, mais surtout la sécurité sociale, de créer un régime solidaire ; on parle de la CAF, de la branche assurance maladie, des retraites, on parle rarement de la branche accident du travail, etc. la branche patronale aussi qui doit normalement s'occuper de ces fautes inexcusables de travailleurs amputés de leur santé, mais aussi de leurs femmes et de leurs enfants. Je rappelle que notre député et maire, Michel Vaxès, était un enfant victime des plaques pleurales de l'amiante, il n'a jamais travaillé au contact de l'amiante et pourtant il avait des plaques pleurales.

Donc c'est un grand débat la fiscalité.

En tout cas, si nous n'augmentons jamais le taux local d'impôt c'est parce que la fiscalité est déjà fort injuste par ailleurs, et pourtant vous entendrez toujours le maire de Port de Bouc râler sur le manque de recettes de la Commune, mais on ne va pas encore plus pressurer les habitants de Port de Bouc alors qu'ils vivent une vie délicate. C'est pour cela qu'on n'augmente pas les impôts. Mais si l'impôt est bien prélevé comme cela vient d'être bien dit dans l'assemblée, l'impôt permet une vie collective plus juste.

C'est donc une grande question, c'est la raison pour laquelle c'était bien qu'on ouvre ce débat ce soir.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour adopter la motion ? La majorité.

Qui s'abstient ? Monsieur Bernex, Monsieur Didero, Madame Tetienne/Casano.

Je vous remercie.

**Le rapport n°17 est adopté à la majorité - Abstention
de Monsieur Bernex, Monsieur Didero, Madame Tetienne/Casano**

**18/ AIDE EXCEPTIONNELLE : SOLIDARITÉ AUX VICTIMES DES
INONDATIONS DANS L'AUDE**

Rapporteur : Madame Chérifa DOMINI (*Lecture du rapport*)

Merci pour eux.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?
(*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°18 est adopté à l'unanimité

Mme le Maire.- Ce sont souvent les plus pauvres qui
sont les plus solidaires.

Il n'y a pas de questions diverses, je vous propose que
nous levions la séance. Il y aura un dernier Conseil Municipal
le 20 décembre.

Bonne soirée.

La séance est levée à 19 h 30